

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

Commission Spéciale de Passation des Marchés

DEMANDE DE COTATION5

Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATION
N° 626 /DC/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2026 DU 28 JAN 2026
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET LE SYSTEME DE TRACKING
DES VEHICULES ET MOTOS DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) ET LES SIX (06) UNITES DE
COORDINATION REGIONALES (UCR) (PROLOG)

Acheteur : Projet Gouvernance locale et communautés Résilientes (PROLOG)

Pays : Cameroun

Financement : Crédit IDA N72130 - CM

Émis le : 28 JAN 2026

Table des Matières

Section I - Instructions aux fournisseurs

A. Introduction	3
1. Dispositions générales	3
B. Le Dossier de Demande de Cotations	3
2. Contenu du Dossier.....	3
C. Préparation des cotations.....	3
3. Langue de l'offre	3
4. Documents constitutifs de l'offre.....	3
5. Cotation	3
6. Monnaies de l'offre	4
7. Délai de validité des cotations	4
D. Dépôt des cotations	Erreur ! Signet non défini.
8. Cachetage et marquage des offres	4
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	4
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	4
10. Ouverture des plis par l'Agence.....	4
12. Evaluation et Comparaison des offres.....	4
F. Attribution du marché	5
12. Attribution du marché	5
13. Notification de l'attribution du marché	5
14. Signature de la lettre de marché	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	5

Section II – Lettre de Demande de Cotations.....6

Section III - Modèles d'annexes.....	7
1. Lettre de cotation.....	7
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	8
3. Description technique des Fournitures.....	9
4. Lettre de marché.....	10

Section I - Instructions aux prestataires¹

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC);
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ);
 - (c) Descriptif technique des fournitures
 - (d) Modèle de lettre de cotation;
 - (e) Modèle de lettre de marché.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Demande de Cotations.

C. Préparation des cotations

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) La lettre de cotation, datée et signée;
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif rempli, daté et signé;
 - (c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé;
 - (d) les pièces administratives listées au point 5.4;
 - (e) **les références similaires du fournisseur : au moins deux (02) contrats similaires (copies de PV de réception et de contrats) du point de vue de la qualité et de la quantité.**
5. Cotation 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors toutes taxes (HT, hors TVA) ;
 - ou
 - b. toutes taxes comprises (TTC), TVA comprise.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

5.4 Autre : Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des photocopies certifiées conformes des pièces originales suivantes en cours de validité : (i)-Registre de commerce; (ii)- Attestation de conformité fiscale; (iii)-Attestation de non faillite (iv)-Plan de localisation; (v)-Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP, (vi) Attestation de conformité sociale, et (vii) Attestation de domiciliation bancaire (viii)-Agrément de la compagnie à la profession d'assureur; (ix)-relevé d'identité bancaire délivré par une banque agréée par le MINFI; (x) Conditions générales des contrats.

NB : - Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre du soumissionnaire, toutefois elles seront exigées lors de la signature du contrat.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays de l'Acheteur, le Francs CFA. |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation. |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|---|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

(a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
(b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation. |
| 9. Date et heure limite de dépôt des offres | 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | |
|--|---|
| 10. Ouverture des plis par la CSPM | 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
| 12. Évaluation et Comparaison des offres | 12.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

<ul style="list-style-type: none"> • L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; • La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le |

cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations;
- La vérification à posteriori suivant les critères de qualification et la véracité des références données par le fournisseur.

F. Attribution du marché

- | | |
|--|---|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. |
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur. |
| 15. Fraude et Corruption | <p>15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et consultants et leurs sous-traitants d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En vertu de ce principe, la Banque :</p> <p>a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <p>i) est coupable de « corruption » ¹ quiconque offre, donne,</p> <p>ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » ² quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur</p> |

¹ Aux fins de la présente clause, le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public. Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent.

² Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou [...] entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution.

une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

iii) se livrent à des « manœuvres collusoires »³ les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

iv) se livre à des « manœuvres coercitives »⁴ quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.

v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 3.1 (e) ci-dessous.

- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;
- c) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres

³ Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des marchés, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

⁴ Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution.

- frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation ;
- d) sanctionnera un fournisseur soit en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution des marchés financés par la Banque, soit en imposant une sanction, si la Banque établit, à un moment quelconque, que ce fournisseur s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché que la Banque finance ; et
- e) En outre, le Fournisseur autorisera la Banque et/ou les personnes recrutées par la Banque à inspecter les locaux et/ou les documents et pièces comptables du Fournisseur et de ses sous-traitants et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. L'attention du Fournisseur est attirée sur la clause (a) (v) ci-dessus qui prévoit, entre autres, que les actes consistant à entraver délibérément l'exercice de la Banque de son droit d'examen sont prohibées et susceptibles d'entraîner la résiliation du contrat et l'inéligibilité du Fournisseur conformément aux dispositions des Directives de la Banque sur la passation des marchés.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE
AND RESILIENT COMMUNITIES
PROJECT



P175846
IDA Credit 72130-CM

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

Section II - Lettre de Demande de Cotations

Madame/Monsieur,

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu l'assistance technique et financière de l'Association Internationale de Développement (IDA) à travers la Banque mondiale afin de mener à bien l'exécution du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), et se propose d'utiliser une partie des fonds du crédit IDA N° 72130-CM pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de Cotation est publiée.

1. Le Coordonnateur du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) invite les Prestataires intéressés, à soumettre leurs offres sous pli fermé, en vue de « la souscription d'une police d'assurance automobile et le système tracking pour les véhicules et motos de l'Unité de Gestion et des six (06) Unités de Coordinations Régionales du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG).

2. Le dossier de Demande de Cotation est à retirer gratuitement dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au quartier Dragages, immeuble rose-saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Yaoundé - Cameroun, aux heures ouvrables, ou par voie électronique aux adresses mentionnées ci-dessous.

3. Les offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et avec **une copie numérique sur CD ou clef USD**, seront chiffrées hors TVA (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de la Lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où l'offre serait retenue.

4. Les offres seront déposées au plus tard **quatorze (14) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal des Marchés de l'ARMP, soit le **13 FEV 2026** à **14 heures précises** (heure locale), à l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au quartier Dragages, 2^{ème} étage de l'immeuble rose-saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Yaoundé - Cameroun, et devront porter la mention :

5. Les plis seront ouverts **quatorze (14) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le quotidien « Cameroun Tribune », soit le **13 FEV 2026** à **15 heures** (heure locale), par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du PROLOG, sise au quartier Dragages, 1^{er} étage de l'immeuble rose-saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Yaoundé - Cameroun, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les offres resteront valables pendant **soixante (60) jours** à partir de la date d'ouverture des plis.

6. L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est la cotation la « **moins - disante** », à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante selon les conditions suivantes :

7. Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

✓ **Justifier d'au moins des (02) références (marchés) similaires dans le domaine de l'assurance automobile tout risque pour un montant cumulé de 25 000 000 F CFA minimum, réalisés au cours des 03 dernières années 2025, 2024, 2023 par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal, doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des bénéficiaires**

✓ **Joindre copies des contrats (1^{ère} page et page de signature) et procès-verbaux de réception) des fournitures doit être produite avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Acheteurs ;**

✓ **Possède un dossier administratif (voir 5.4 de la Demande de cotation) en cours de validité.**

8. La durée des prestations est de **douze (12) mois**.

9. Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotation seront rejetées. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sis au quartier Dragages, 2^e étage de l'immeuble rose - saumon en vitres situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Yaoundé - Cameroun.

Email : jingwa@prolog.cm;

jemeguide@prolog.cm

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ampliations :

- ARMP
- PROLOG (pour affichage)
- PDT-CSPM
- ARCHIVES

28 JAN 2026
LE COORDONNATEUR NATIONAL


Edielle T. H. Jackson
Ph.D in Economics
Senior Statistician and Economist Engineer

Section III – Annexes

1. Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°/...../ 2026 intervenue le ____ jour de _____ 20 entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines prestations soient exécutées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la souscription d'une police d'assurance automobile et le système de tracking des véhicules et motos de l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet de Gouvernance Locale et Communauté Résiliente (PROLOG) sur une période d'un an, et a accepté une offre de prestation de ces services pour un montant égal à [prix des prestations en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Les documents ci- après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Description Quantitatif et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient d'exécuter les prestations, de rendre les services et de remédier aux insuffisances conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des prestations et services, et des rectifications apportées à leurs insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : (à remplir par le fournisseur)
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur

DEMANDE DE COTATIONS – INSTRUCTIONS AUX PRESTATAIRES

Demande de Cotations : N° _____/DC/MINDEVEL/PROLOG/UCP/SPM/01-2026

Date de remise des prix : _____ à 12 heures

Lot1 : ASSURANCE AUTOMOBILE ET LE SYSTEME DE TRACKING DES VEHICULES ET MOTOS DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) ET LES SIX (06) UNITES DE COORDINATION REGIONALES (UCR) (PROLOG)

Bordereau Descriptif et Quantitatif pour douze (12) mois (01 an)
(à remplir par le Fournisseur)

Type de matériel roulant	Nombre de véhicules	1 ^{er} date de mise en circulation Valeur neuve des engins	Prime annuelle pour un assuré (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Durée	Lieu de Livraison
Assurance tous risques d'un véhicule TOYOTA LAND CRISSEUR PRADO	01	Mise en circulation : décembre 2025 Valeur: 67 085 954 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG
Assurance tous risques d'un véhicule TOYOTA LAND CRISSEUR PRADO	01	Mise en circulation : décembre 2025 Valeur: 67 085 954 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG
Assurance tous risques des véhicules TOYOTA HILUX	07	Mise en circulation : décembre 2025 Valeur d'un véhicule : 33 542 977 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG
Assurance tous risques des véhicules TOYOTA HILUX 3.01	06	Mise en circulation : décembre 2025 Valeur d'un véhicule: 33 542 977 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG
Assurance tous risques d'un véhicule TOYOTA HILUX	01	Mise en circulation : décembre 2025 Valeur: 33 542 977 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG
TOTAL VEHICULES	16					
	NOMBRE DE MOTO	PREMIERE DATE DE MISE EN CIRCULATION Valeur neuve			durée	
Assurance tous risques des motos YAMAHA CRUX REV DELUX (MOTO)	14	Mise en circulation : octobre 2025 Valeur d'une moto: 1 400 000 FCFA/TTC.			1 an	UC/PROLOG

Ce tableau est donné à titre indicatif. Le prestataire devra chiffrer sa cotation suivant les règles en matière d'assurance véhicules. Il fournira en outre, les sous détails de prix, les prix par type de prestation et les détails nécessaires à la confection de sa prime.

1. Bordereau descriptif et quantitatif

Garanties à solliciter pour l'exercice 2026	Type de matériel roulant	Qté	Prix Unitaire HTVA	Total
SYSTEME DE TRACKING DES 30 ENGINs				
			Montant HT	
			TVA (19.25%)	
			IR (5.5%)	
			Montant TTC	

Demande de Cotations : N° _____/DC/MINDDEVEL/PROLOG/UCP/SPM/01-2026

2. Description technique des fournitures

DPOUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET LE SYSTEME DE TRACKING DES VEHICULES ET MOTOS DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) ET LES SIX (06) UNITES DE COORDINATION REGIONALES (UCR) (PROLOG), pour une durée de douze (12) mois

FICHE TECHNIQUE DE LA COUVERTURE SOLLICITEE

Etendue de la garantie des véhicules : Assurances "Tous risques" y compris Vol partiel, Vol total, Vol par braquage et Incendie.

A) Voitures

Type véhicules	Nombre de place	Puissance	Source d'énergie	IMMATRI	Nombre d'engins	1 ^{er} date de mise en circulation	Valeur neuve des engins
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2563 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2559 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2562 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2564 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2560 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX 3.01	05	09 CV	DIESEL	CA 2568 E	1	Décembre 2025	33 542 977

Type de véhicules	Nombre de place	Puissance	Source d'énergie	IMMATRI	Nombre d'engins	1 ^{er} date de mise en circulation	Valeur neuve des engins
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL	CA 2558 E	1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA HILUX	05	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	33 542 977
TOYOTA LAND CRISEUR PRADO	06	09CV	DIESEL		1	Décembre 2025	67 085 954
TOYOTA LAND CRISEUR PRADO	06	09CV	DIESEL		1	1 ^{er} date de mise en circulation	67 085 954

B) motos

Marque des véhicules	Nombre de place	Puissance	Source d'énergie	IMMATRI	TYPE GAR	Nombre d'engins	Valeur neuve des engins	1 ^{er} date de mise en circulation
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1913-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1917-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1909-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1921-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1914-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1916-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1919-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1918-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1911-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1915-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1910-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1920-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1922-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
MOTO YAMAHA	02	1 CV	ESSENCE	MTCA 1912-E	RC+DR+IP+VOL+INCENDIE	1	1 400 000	Octobre 2025
TOTAL						30		

2. TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS

N°	Garanties à solliciter pour l'exercice 2026	Capitaux garantis
1	Responsabilité civile	Illimitée
2	Recours des tiers incendie	50 000 000
3	Défense recours	500 000
4	Avance sur recours	
5	Bris de glaces	Valeur de remplacement
6	Incendie et explosion	Valeur vénale
7	Vol et vol partiel	Valeur vénale vol, valeur de remplacement vol p.
8	Vol et vol partiel avec braquage	Valeur vénale vol, valeur de remplacement vol p.
9	Assistance à réparation	C. liste des véhicules et garanties
10	Individuelle Personnes transportées	Décès : 2 000 000, IPT : 2 000 000 Frais médicaux : 500 000
11	Individuelle Accident chauffeur	Décès : 2 000 000, IPT : 2 000 000, Frais médicaux : 500 000
12	Domage tous accidents	C. liste des véhicules et garanties
13	Assistance dépannage/ remorquage ;	
14	Véhicule de remplacement.	

Date de remise des prix : _____ à 12 heures

Lieu d'ouverture : PROLOG Yaoundé

3. Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	durée	Lieu		
1.		Camerounaise						
2.		Camerounaise						
3.		Camerounaise						
4.		Camerounaise						
5.		Camerounaise						
6.		Camerounaise						

Membres de la Commission :

Nom _____ Fonction _____ Signature _____

